académie Montpellier
direction des services départementaux de l'éducation nationale Gard
éducation nationale

ANNEXE 6

DEMANDE DE BONIFICATION POUR RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

A retourner, par mail, à la DPE avant le 02 mai 2026 Avec les pièces justificatives listées en ANNEXE 6 bis
(y compris les entrants dans le département)

NOM :

PRENOM

ADRESSE PERSONNELLE :

TELEPHONE :

AFFECTATION 2024-2025 (adresse complète de l'école) :

○ MARIÉ(E) avant le 01/01/2025 (joindre les pièces justificatives Cf .ANNEXE 6bis)

○ PACSÉ(E) au plus tard le 01/01/2025 (joindre les pièces justificatives Cf .ANNEXE 6bis)

○ NON MARIÉ(E) ayant reconnu un enfant né et reconnu par les deux parents au plus tard le 01 avril 2025 (Joindre les pièces justificatives Cf. ANNEXE 6bis)

ADRESSE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT (joindre les pièces justificatives. Cf. ANNEXE 6bis)

Je demande une majoration de points pour rapprochement de conjoint dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Fait à l e

Signature

voir le tutoriel pour signer numériquement votre document

-Le nombre de kilomètres est calculé avec l'application MAPPY "au plus rapide et sans péage".
-Pensez à consulter régulièrement votre messagerie IProf **et** votre messagerie professionnelle de type prénom.nom@ac-montpellier.fr. C'est essentiellement par ces biais que les communications liées aux opérations du mouvement auront lieu.
-Notez que pour toute question sur le mouvement vous pourrez obtenir des informations utiles sur le site ACCOLAD ou envoyer un mail à : **francoise.brissac@ac-montpellier.fr** ou appeler la cellule information et conseil de la DSDEN 30 au **04.66.62.86.15**

Cadre réservé à l'administration